



Publié le 06/10/2020

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 05 octobre 2020

Délibération n° 2020-104
BORDEAUX METROPOLE : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2019 - COMMUNICATION

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 48

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Bruno SORIN, Maria GARIBAL

EXCUSE AYANT DONNE PROCURATION : 1

Madame, Monsieur : Joël MAUVIGNEY à Mauricette BOISSEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur David CHARBIT

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, pour communication aux conseillers municipaux.

Désormais pôle urbain majeur, attractif et dynamique, Bordeaux Métropole se hisse au rang des grandes métropoles européennes : dynamisme économique et touristique, déploiement d'infrastructures d'envergure, maintien d'une haute qualité de vie.

L'année 2019 s'est de nouveau révélée riche en projets et réalisations.

Le rapport annuel ci-joint présente de manière thématique les réalisations métropolitaines de l'année écoulée.

Forte d'un dynamisme économique, Bordeaux Métropole a poursuivi ses efforts en matière de développement avec la création de 7500 emplois salariés. Un Plan d'actions en faveur du commerce a été voté et le soutien à l'artisanat et l'économie sociale et solidaire s'est renforcé. Un schéma métropolitain d'accueil des entreprises a été adopté et de nombreuses actions de coopération territoriale ont été initiées, en particulier avec les villes de Limoges et Mont de Marsan.

Sur le plan des mobilités, le réseau de transport en commun s'est étendu avec notamment la ligne D du tramway qui relie la Gare Saint-Jean à Eysines. Bordeaux Métropole a également inauguré des solutions innovantes, tels que la préfiguration du Bus à Haut Niveau de Service entre le Haillan et Pessac-Bersol et mis en test une flotte de bus électriques. En 2019, 1000 v3 électriques ont été mis en service et deux nouveaux parcs relais ont été inaugurés (à Villenave d'Ornon et au Haillan). Enfin, le premier car express entre Bordeaux et Créon a été expérimenté.

L'année 2019 a aussi été l'occasion pour Bordeaux Métropole d'asseoir davantage sa politique d'aménagement urbain ambitieuse et qualitative face à la forte pression foncière locale, en mettant l'accent sur la préservation du patrimoine architectural et des espaces naturels. La 9^{ème} modification du PLU a été soumise à enquête publique et un nouveau PIG a été lancé pour les cinq prochaines années.

La qualité de vie des habitants est également une priorité pour Bordeaux Métropole qui a poursuivi son engagement aux côtés de l'Ademe en faveur d'un territoire « Zéro déchet, Zéro gaspillage ». La Métropole a également adopté un contrat local de santé, accompagné 21 nouveaux jardins collectifs, soutenu l'agriculture de proximité ou bien encore lancé la concertation autour du Parc naturel et agricole métropolitain des Jalles.

L'année 2019 a été marquée par de grands projets pour la Ville tels que la nouvelle voie Marie Curie, axe stratégique de l'OIM Bordeaux Aéroparc, qui permet de desservir le Campus Thales, Dassault Aviation ou la zone d'activité de Vert Castel. La ville a aussi connu le démarrage des travaux d'extension de la ligne A vers l'aéroport de Bordeaux Mérignac pour une mise en service en 2022.

Assurer le meilleur service aux administrés, traiter les déchets en tendant vers leur réduction, préserver la qualité de vie et la santé de tous, reconquérir l'espace public et la nature en milieu urbain, expérimenter les solutions éco-responsables, soutenir les projets artistiques et culturels en lien avec le territoire résumant quelques uns des engagements portés par Bordeaux Métropole en 2019 sur l'environnement et la qualité de vie.

Toutes ces avancées ont été accomplies dans un cadre financier et budgétaire maîtrisé.

Bordeaux Métropole a poursuivi son programme d'équipements pour un montant de 530 328 641 € tout en préservant la solidarité avec ses communes membres et en inscrivant ses projets dans une réflexion régionale.

Bordeaux Métropole a su maintenir en 2019 une bonne santé financière, en maîtrisant les dépenses de fonctionnement tout en poursuivant un haut niveau d'investissement malgré la baisse des dotations de l'Etat.

Joint également au rapport, le compte administratif 2019 s'élève à 1.515.02 milliards d'euros en dépenses et à 1,805.75 milliards d'euros en recettes.

Les dépenses d'investissement en légère baisse ont représenté 631.64 millions d'euros dont 283.37 millions d'euros pour le domaine de la "Mobilité, transports et déplacements" ; 147.60 millions d'euros pour le domaine de la "Valorisation du Territoire", 54.8 millions d'euros pour le domaine "Pilotage, numérique et performance de la collectivité".

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5211-39,

Considérant l'avis de la Commission Ressources-Emploi-Economie-Démocratie participative en date du 21 septembre 2020,

Considérant l'avis de la Commission Transition écologique et Cadre de vie en date du 22 septembre 2020,

Considérant l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 24 septembre 2020,

ENTENDU le rapport de présentation,

PREND ACTE :

ARTICLE UNIQUE : de la communication du rapport d'activité 2019, ainsi que du compte administratif 2019 de Bordeaux Métropole.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 05 octobre 2020



Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 06 octobre 2020.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.